

ANNEXE 8-2
ATTESTATION DE PAIEMENT
Article R. 831-1 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

ATTESTATION de PAIEMENT, de DÉGRÈVEMENT, d'OCTROI d'un PLAN de PAIEMENT ÉCHELONNÉ, de DÉPÔT d'une CONTESTATION⁽¹⁾		RI
à remettre au greffe du tribunal mixte de commerce (ou de première instance⁽²⁾) de :		
	BORDEREAU <i>(à remplir par l'organisme créancier)</i>	Cadre réservé au greffier du tribunal
	<p>Le ⁽³⁾</p> <p>Certifie que ⁽⁴⁾ :</p> <p>A l'encontre de qui a été requise l'inscription du privilège du Trésor au greffe du tribunal mixte de commerce (ou de première instance) ⁽²⁾ :</p> <p>A réglé la somme de ⁽⁵⁾ :</p> <p>A bénéficié d'un dégrèvement à hauteur de :</p> <p>A bénéficié d'un plan de paiement échelonné à hauteur de :</p> <p>A déposé une réclamation assortie d'une demande expresse de sursis de paiement à hauteur de :</p> <p>à imputer sur celle figurant sur l'inscription de privilège effectuée le : sous le n° :</p>	Mention d'inscription

	et consent à sa radiation : partielle ou totale ⁽¹⁾ Due à la date du : Fait à : Le : <p style="text-align: right;">Nom et signature</p>	
--	--	--

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Inscription au tribunal judiciaire pour les personnes non immatriculées au registre du commerce et des sociétés

(3) Désignation du comptable

(4) Nom, prénom, raison ou dénomination sociale et adresse de l'établissement principal ou du siège du redevable

(5) Somme en toutes lettres